

**ARRÊTÉ 2023-188 PORTANT RÉGLEMENTATION PROVISOIRE
DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT RUE TURGOT ET PLACE DE LA RÉPUBLIQUE
À L'OCCASION DE LA RENTRÉE DES CLASSES 2023**

Le Maire de la Commune de Panazol,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1 et L.2213-1 à L.2213-6 ;
- Vu le Code de la route et notamment les articles R.110-1, R.110-2, R.411-8, R.411-25 et R.417-10 ;

Considérant qu'il convient de réglementer provisoirement, pour des raisons de sécurité, la circulation et le stationnement des véhicules rue TURGOT et place de la République le **lundi 4 septembre 2023** à l'occasion de la rentrée des classes maternelles et élémentaires ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : La circulation et le stationnement des véhicules et des motocycles, seront interdits sur le tronçon de la rue TURGOT et une partie de la place de la République, **le lundi 4 septembre 2023 de 7h45 à 9h45**, tel que définit sur le plan annexé au présent arrêté ;

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sur le chantier sera mise en place et entretenue par les services municipaux, en application des dispositions du code de la route et de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8^{ème} partie), sous le contrôle des gestionnaires de voirie (VC).

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la ville de PANAZOL, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique la Haute-Vienne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. Ampliation du présent arrêté est adressée au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), ainsi qu'au Service d'Aide Médicale d'Urgence (SAMU).

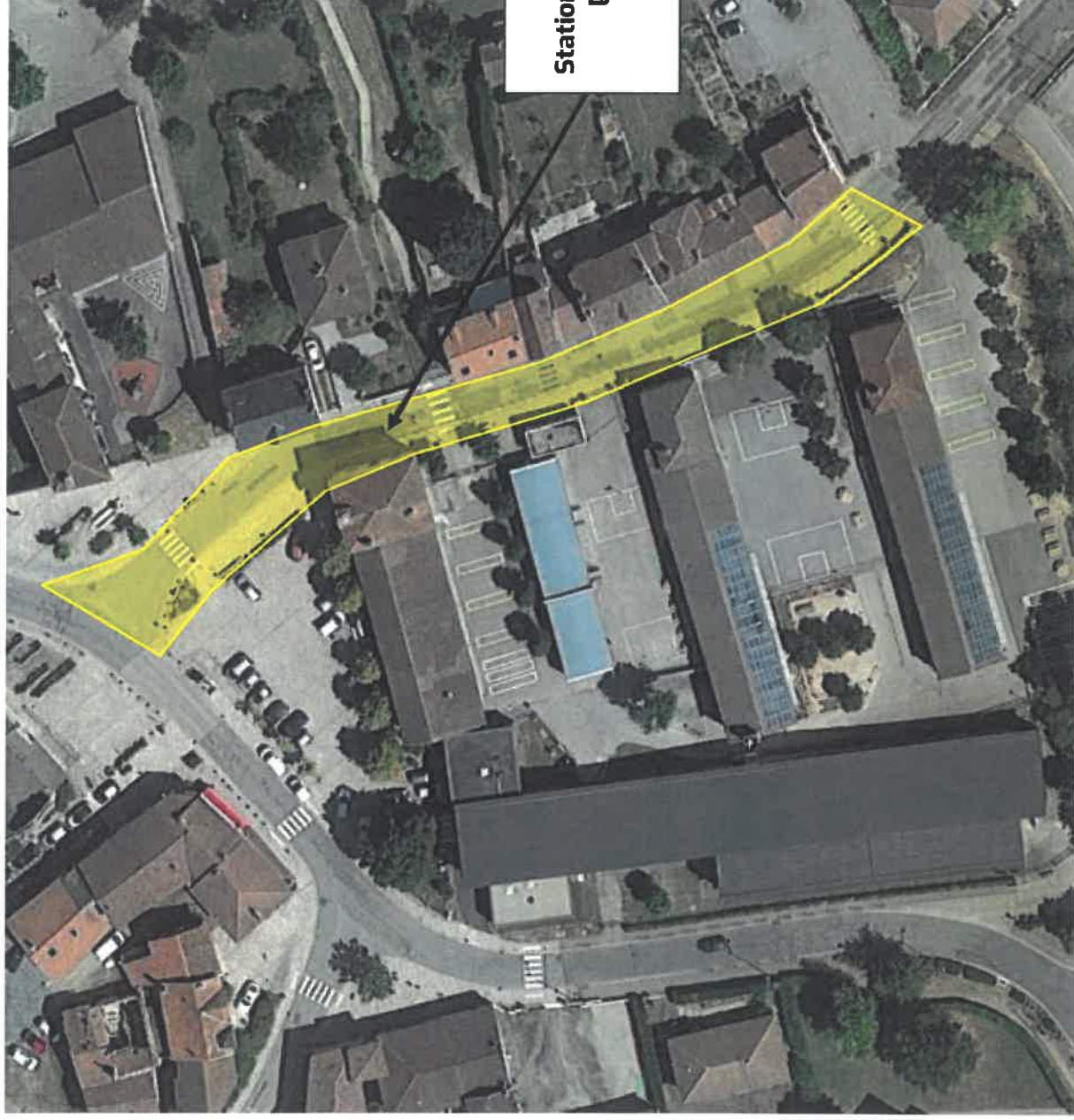
FAIT à PANAZOL, le 24 août 2023

Le Maire,

Fabien DOUCET 350



**ANNEXE À L'ARRÊTÉ 2023-188 PORTANT RÉGLEMENTATION PROVISOIRE DE LA CIRCULATION, DU STATIONNEMENT
RUE TURGOT ET PLACE DE LA RÉPUBLIQUE
À L'OCCASION DE LA RENTRÉE DES CLASSES 2023**



**Périmètre réglementé
Stationnement et circulation interdits
le lundi 4 septembre 2023
de 7h45 à 9h45**